



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

parents d'élèves

Question écrite n° 97796

Texte de la question

M. Dino Cinieri attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'importance d'une bonne relation entre les parents d'élèves et la communauté enseignante. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il compte mettre en oeuvre à la rentrée 2006 en matière de statut des parents d'élèves.

Texte de la réponse

Le décret n° 2006-935 du 28 juillet 2006 relatif aux parents d'élèves, aux associations de parents d'élèves et aux représentants élus des parents d'élèves et applicable dès la rentrée 2006, répond précisément aux observations indiquées dans le rapport d'étape de l'inspection générale de l'éducation nationale ainsi qu'aux attentes exprimées par les partenaires sociaux. Ceux-ci ont d'ailleurs massivement fait part de leur avis favorable lors de la réunion du conseil supérieur de l'éducation. Les propositions relevées par l'honorable député ont été prises en compte pour développer les « salles des parents », notamment dans les réseaux « ambition réussite », pour valoriser le rôle des parents lors de réunions collectives ou de rencontres individuelles. Enfin, le rôle des associations de parents d'élèves et des représentants des parents a été renforcé pour leur permettre de remplir leurs missions et d'assurer leurs mandats.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97796

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juin 2006, page 6367

Réponse publiée le : 21 novembre 2006, page 12177